

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.6595 - AXA / BNP PARIBAS / IMMEUBLE CERGY-POINTOISE

SECTION 1.2

Description de la concentration

1. La SCI Vendôme Boutiques, filiale indirectement détenue par la société AXA France Vie, dont la société AXA Real Estate Investment Managers France est le gérant mandataire social et le gestionnaire patrimonial et Cardif Assurance Vie, filiale à 100 % de BNP Paribas, envisagent d'acquérir conjointement un lot de copropriété et un droit au bail dans un centre commercial situé dans l'agglomération de Cergy-Pontoise (département du Val d'Oise, en France) auprès de la société Sedna. L'immeuble est actuellement exploité sous enseigne Boulanger et le restera à l'issue de l'opération.